

Municipalité

Le Mont, le 9 mai 2023

À qui de droit

N/réf. : 063_Modèles 2022_POLA/svarr
Affaire traitée par M. Serge Cruchon

Acte de mœurs

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a pris la décision de ne plus émettre d'attestation d'acte de mœurs. En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors plus de pertinence.

Le présent courrier a dès lors valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).


La syndique
Laurence Muller Acharti

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin